



COMMUNE DE VILLERVILLE

VILLERVILLE, le 29 janvier 2021

M KHALIPINE Andreï
26 rue Daubigny
14113 VILLERVILLE

Par LRAR n° 1A19204120780
Par mail : khalipinelasseray@yahoo.fr

Objet : Compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2020 sur l'impasse Daubigny.
Nos Réf : MM/KH/01/2021

Monsieur,

Je reviens vers vous dans le dossier visé en objet, dans lequel nous avons pu échanger avec plusieurs des propriétaires riverains sur le statut de l'impasse Daubigny.

En effet, pour rappel, la réalisation de l'ouvrage de confortement de la falaise nécessite la cession à la Commune de la totalité du nez de falaise et d'une partie de son tréfonds (cf. schéma dans le support ci-joint + délimitation du lot de volume).

Or, il ressort des recherches effectuées par le notaire de la Commune qu'il n'existe pas de propriétaire connu sur cette parcelle.

Après échanges avec certains des propriétaires riverains de l'impasse, nous vous proposons de profiter de l'acquisition d'une partie de la parcelle pour les besoins de l'ouvrage de confortement pour clarifier le statut de l'impasse comme suit :

- Etape 1 : titrer la Commune pour l'ensemble de la parcelle ;
- Etape 2 : une fois distraites les parties nécessaires à l'ouvrage, la Commune **rétrocède l'impasse à l'ensemble des propriétaires riverains**, lesquels pourraient éventuellement transférer la propriété de la voie à une association syndicale libre pour en faciliter la gestion.

J'attire votre attention sur le fait que cette solution n'est envisageable que si elle emporte l'accord **unanime** des propriétaires riverains.

A défaut, nous n'aurons d'autre choix que de procéder à la seule acquisition des parties nécessaires à la réalisation de l'ouvrage par la voie de l'expropriation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Michel MARESCOT



PJ : Support de la réunion
Délimitation du lot de volume de la parcelle B 830





COMMUNE DE VILLERVILLE

VILLERVILLE, le 29 janvier 2021

Mme KHALIPINE Marie
26 rue Daubigny
14113 VILLERVILLE

Par LRAR n° 1A19204120773
Par mail : khalipinelasseray@yahoo.fr

Objet : Compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2020 sur l'impasse Daubigny.
Nos Réf : MM/KH/01/2021

Madame,

Je reviens vers vous dans le dossier visé en objet, dans lequel nous avons pu échanger avec plusieurs des propriétaires riverains sur le statut de l'impasse Daubigny.

En effet, pour rappel, la réalisation de l'ouvrage de confortement de la falaise nécessite la cession à la Commune de la totalité du nez de falaise et d'une partie de son tréfonds (cf. schéma dans le support ci-joint + délimitation du lot de volume).

Or, il ressort des recherches effectuées par le notaire de la Commune qu'il n'existe pas de propriétaire connu sur cette parcelle.

Après échanges avec certains des propriétaires riverains de l'impasse, nous vous proposons de profiter de l'acquisition d'une partie de la parcelle pour les besoins de l'ouvrage de confortement pour clarifier le statut de l'impasse comme suit :

- Etape 1 : titrer la Commune pour l'ensemble de la parcelle ;
- Etape 2 : une fois distraites les parties nécessaires à l'ouvrage, la Commune **rétrocède l'impasse à l'ensemble des propriétaires riverains**, lesquels pourraient éventuellement transférer la propriété de la voie à une association syndicale libre pour en faciliter la gestion.

J'attire votre attention sur le fait que cette solution n'est envisageable que si elle emporte l'accord **unanime** des propriétaires riverains.

A défaut, nous n'aurons d'autre choix que de procéder à la seule acquisition des parties nécessaires à la réalisation de l'ouvrage par la voie de l'expropriation.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Michel MARESCOT



PJ : Support de la réunion
Délimitation du lot de volume de la parcelle B 830

